
Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 08 avril 2024
Présents : 12	L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 02 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Gérard PARAISOT
Votants: 13	Sont présents: Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Christelle CAVILLON-BADIOU, Frédéric CROUTELLE, Audrey DELMOTTE, Claude EECKHOUT, Jean-Michel FLET, Vanessa FREROT, Freddy HAULTCOEUR, Carole LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT, Elodie THERRY
	Représentés: Marie-Christine CRUSEL par Romain CAUCHON
	Excuses: Coralie DAMONEZ
	Absents: François HEDOUIN
	Secrétaire de séance: Claude EECKHOUT

Monsieur le Maire soumet le Compte Rendu de conseil du 25 mars 2024. Il est approuvé à l'unanimité

1 - Vote des taux 2024 - DE202442

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024. Le Conseil approuve, la commune n'ayant pas besoin de ressources complémentaires. Monsieur le Maire fait néanmoins remarquer que les bases d'impositions ont augmentées.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 16.35 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.62 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.70 %
- cotisation foncière des entreprises : 13.12 %

accepté à l'unanimité

2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE202444

Le Conseil vote les subventions aux associations comme suit après présentations des Comptes n-1 et N ainsi que du bilan moral .

ADAPEI : 150 € (don)

Association Valentin HAÛY : 30€ (don)

CROIX DE GUERRE : 30 € (don)

CROIX ROUGE : 150€ (don)

INSTITUT DE RECHERCHE CONTRE LE CANCER : 150 € (don)

USEEP : (3.75 €/ enfant ; attente effectif 2024/2025) : 300 €

JEUNESSE SPORTIVE MIANNAY-MOYENNEVILLE-LAMBERCOURT : 2500 € ; en attente de la fin d'exercice et des documents.

APEM 80 : 280 € sous réserve de fournir des comptes N-1 et du bilan moral

CANISSAGE : 150 € sous réserve des comptes N-1 et N

FLORENTINE 4 EVER : 450 €

A l'unanimité

3 - Vote du budget primitif - moyenneville - DE202443

Le Maire laisse la parole à Mme Audrey Delmotte en charge des finances pour la présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Moyenneville,

Les dépenses de fonctionnement et recettes s'équilibrent à 995 904.67 €

Les dépenses d'investissement et recettes s'équilibrent à 982 222.38 €

Après en avoir débattu, le budget est adopté à l'unanimité

4 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME - DE202445

L'article L.812-3 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités et établissements territoriaux disposent obligatoirement d'un service de médecine préventive ayant pour mission d'assurer le suivi médical des agents.

Pour répondre à cette obligation, le Centre de Gestion a créé un service de médecine préventive constitué d'une équipe pluridisciplinaire.

La dernière convention datant de 2010, il convient de délibérer pour une nouvelle convention tenant compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques.

Cette nouvelle convention actualisée a une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 et renouvelable par tacite reconduction, sur une durée totale de 3 années qui remplace la précédente.

Le conseil

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités;
- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention avec effet au 1^{er} janvier 2024;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Questions diverses

Vanessa Frérot = Les stores de la garderie sont ils commandés ? réponse : non pas pour le moment. Une commande sera faite prochainement

Armand Calippe = le Repas de printemps ; très bien organisé, le repas était lui aussi très appréciable avec une jolie décoration.

Il faudrait voir pour l'Eclairage rue de Miannay là où se sont construites de nouvelles habitations.

Il y a un trou en formation rue de béhen sur trottoir au 41.

Romain Cauchon = A-t-on des informations du notaire sur l'achat de la parcelle Pougeot? Non pas de nouvelles.

Le propriétaire de la parcelle serait décédé, il est fort possible que la vente soit annulée pour le moment!

Trou formé en rive de voirie à Bouillancourt Sous Miannay : la commune va le reboucher !

Le sentier de randonnée est déjà emprunté.

fin de séance à 21h12